

**DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL n°13/25**

L'an deux mille vingt-cinq et le six mars à quatorze heures trente, suite à une convocation en date du vingt-cinq février deux mille vingt-cinq, les membres du Comité syndical du SCOT Plaine du Roussillon se sont réunis dans une salle de réunion de l'Agence d'urbanisme Catalane à Perpignan (9, Espace Méditerranée - 4<sup>ème</sup> étage).

Etaient présents (délégués titulaires et suppléants) :

Rémy ATTARD, Laurence AUSINA, Marc BENASSIS, Marc BIANCHINI, Jean-Paul BILLES, Marion BRAVO, Franck DADIES, Alain DOMENECH, Gilles FOXONET, Jacqueline IRLES, Cécile MARGAIL, Théophile MARTINEZ, Dominique NOGUES, Nathalie PINEAU, Jean-Marc PUJOL, Armelle REVEL-FOURCADE, Fernand ROIG, Louis SALA, Patrick SARDA, Fabienne SEVILLA, Thierry SOLDA, Pascal TRAFI et Jean VILA.

Absents ayant donné procuration :

Néant.

Absents excusés (délégués titulaires et suppléants) :

Séverine ADROGUER-CASASAYAS, Patrick BELLEGARDE, François BONNEAU, Philippe CAMPS, Jean-Louis CHAMBON, Madeleine GARCIA-VIDAL, Laurent GAUZE, Edmond JORDA, Annie LELAURAIN, Maya LESNE, Soraya LAUGARO, Christophe MANAS, Patrick PASCAL, Pierre TAURINYA et Michel THIRIET.

Nombre de membres en exercice : 43

Nombre de procurations : 0

Nombre de membres présents : 23

Nombre de votants : 23

Président de séance : Jean-Paul BILLES, Président du Syndicat mixte.

Secrétaire de séance : Laurence AUSINA

**Objet : Vote de la cotisation des EPCI membres du Syndicat mixte pour l'exercice 2025.**

**VU** les articles 14 et 15 des Statuts du Syndicat mixte ;

**VU** la délibération n°12/25 de ce jour relative au Débat d'Orientation Budgétaire ;

En fonction des dépenses de fonctionnement et d'investissement estimées pour 2025 dans le Débat d'Orientation Budgétaire organisé ce jour, il est proposé de fixer la cotisation annuelle des EPCI membres à 0.95 € par habitant, et donc de valider une augmentation de 0.05 € par habitant par rapport à la cotisation appelée en 2024.s

En tenant compte de l'actualisation de la population des EPCI membres du Syndicat mixte au 1<sup>er</sup> janvier 2025 (Population totale : 348 417 habitants - Recensement INSEE 2022), le montant total de ces cotisations représente 330 996.15 €.

Il est demandé au Comité syndical de délibérer sur cette affaire.

**Le Comité syndical, après avoir entendu les explications du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

2

**APPROUVE** l'appel de cotisations à 0.95 € par habitant pour l'année 2025 ;

**RAPPELLE** le montant des cotisations pour chaque membre :

- Communauté Urbaine Perpignan Méditerranée (281 973 h.) :	267 874.35 €
- Communauté de Communes des Aspres (23 333 h.) :	22 166.35 €
- Communauté de Communes Roussillon Conflent (17 313 h.) :	16 447.35 €
- Communauté de Communes Sud Roussillon (25 798 h.) :	24 508.10 €

**AUTORISE** le Président ou son représentant à procéder à l'appel annuel de cotisation après le vote du Budget primitif 2025, et à signer tout document nécessaire dans cette affaire.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus.

Pour extrait conforme,

**Le Président**



**Jean-Paul BILLES**



Certifiée exécutoire consécutivement à sa transmission en Préfecture le : 14 MARS 2025  
Publiée électroniquement sur le site internet du Syndicat mixte le : 14 MARS 2025

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur dans les deux mois à compter de sa notification. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux dans les deux mois à compter de sa notification devant le tribunal administratif de Montpellier.*

